

LA FRANCE peut-elle ne pas être UNE NATION ?

Dominique Schnapper

Directrice d'Etudes à l'Ecole des
Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Membre du Conseil constitutionnel.

Prix Balzan pour la sociologie 2002.

Parmi ses publications : *Juifs et
Israélites*, Gallimard, 1980 ;

*La France de l'intégration. Sociolo-
gie de la nation en 1990*, Gallimard,
1991 ; *La Communauté des citoyens.*

Sur l'idée moderne de nation,

Gallimard, 1994, rééd. Folio, 2003 ;

*La Relation à l'Autre. Au cœur
de la pensée sociologique,*

Gallimard, 1998 ; *Qu'est-ce que
la citoyenneté ?*, Gallimard, 2000

(avec C. Bachelier) ; *Diasporas*

et nations, Odile Jacob, 2006

(avec C. Bordes-Benayoun).

Le déclin du national et des nations est devenu un poncif de la littérature scientifique et l'avènement – et souvent la célébration – de l'ère de l'infra-national, du post-national ou du trans-national, une idée si unanimement reçue qu'elle ne suscite même plus de véritable discussion. Il importe pourtant de distinguer l'analyse des faits – est-il vrai que les nations sont affaiblies et dans quel sens ? – des sentiments positifs ou négatifs qu'ils peuvent susciter. Le national est en effet volontiers accusé d'être responsable des horreurs du xx^e siècle. Pourtant, ce n'est pas le national *en tant que tel* qui est à l'origine de la tragédie du siècle. Lorsque l'ordre du monde est organisé en nations, les guerres sont nationales. Lorsque le principe de l'ordre du monde était religieux, les guerres étaient religieuses ; lorsqu'il était dynastique, les guerres étaient

dynastiques ; ce n'était pas l'Eglise catholique ou le prince *en tant que tels* qui étaient pour autant responsables des guerres.

Les nations européennes de l'Ouest ont une histoire longue de plusieurs siècles, mais chacune d'entre elles entretient un rapport différent à l'idée, à l'histoire et aux institutions nationales – sans même mentionner les pays de l'Europe de l'Est et le reste du monde, qui ont emprunté la conception de la nation aux Européens de l'Ouest, selon des processus chaque fois différents. C'est en France et en Angleterre sans doute que l'idée nationale est la plus ancienne et la plus profondément ancrée dans l'identité collective et individuelle. C'est à partir de ces deux pays qu'on peut le mieux analyser son dépérissement ou sa permanence. Si l'analyse qui suit porte sur la France, on ne négligera pas la réflexion comparative, même si elle reste implicite, avec l'Angleterre. C'est en Europe de l'Ouest qui naquirent l'idée et la réalité des nations, c'est là que l'on peut observer leur affaiblissement, au moins relatif. On ne saurait oublier que les passions nationales et même nationalistes continuent à animer les peuples dans nombre d'autres régions du monde.

L'Affaiblissement du national

Les raisons de l'affaiblissement du national sont bien connues. Le déploiement mondial de l'économie limite le pouvoir de l'Etat. L'activité des entreprises et les marchés sont, pour une part importante, réglées par la logique d'un marché devenu mondial ou, en tous cas, international, dont le contrôle lui échappe. Il ne peut totalement maîtriser ni la circulation des investissements et des flux monétaires, ni celle des marchandises et des informations. Il tente de contrôler les importations des biens et des services, d'interdire les sites d'Internet les plus scandaleux et de surveiller les frontières pour limiter les déplacements des populations, mais, dans tous les cas, avec un succès limité. Les techniques de la communication, en particulier, par leurs progrès prodigieux, tendent à échapper au pouvoir politique. Le rôle de l'Etat-nation se concentre essentiellement sur la redistribution de richesses et la gestion des rivalités entre les groupes sociaux. Le droit social et fiscal, instruments privilégiés de la redistribution, restent d'ailleurs, selon les traités européens, du ressort des Etats nationaux. Mais même le droit fiscal doit tenir compte de la législation des pays voisins, ce dont témoigne l'installation dans les pays voisins des contribuables les plus fortunés soucieux d'échapper à la législation française sur le capital.

L'amenuisement de la puissance objective de l'Etat national a érodé le patriotisme qui, dans la logique de la construction des nations, devait primer toutes les autres fidélités. Désormais, dans les pays européens et, jusqu'à un certain point en Amérique du nord, les identités infra-nationales, supra-natio-

nales ou trans-nationales sont valorisées alors que l'identité nationale est volontiers brocardée. Les identifications multiples, indépendantes des affiliations statutaires, sont préférées au patriotisme national, dont la vocation est exclusive. Seule l'identité nationale devient objet de soupçons, sinon de condamnation, toutes les autres identifications étant jugées positivement. De là, est née la mode des diasporas ; celui qui fait partie d'une diaspora incarnerait l'homme de la post-modernité par excellence, choisissant librement son identité et affirmant son « authenticité » à travers des allégeances multiples, maintenant à travers le temps et l'espace des formes de solidarités et de fidélités à une « origine », éventuellement mythique¹.

De cette érosion pourtant on ne saurait déduire que l'investissement sentimental dans la nation a disparu. La nation reste le lieu d'une identification personnelle et collective forte. L'identité nationale est vécue par chaque individu comme spontanée et naturelle, parce qu'elle est le produit d'une longue histoire. Elle est d'autant plus profondément intériorisée – au point de faire partie de la définition de soi – que les institutions de la socialisation sont nationales. L'École, les formes de la vie et de la transmission familiales, les institutions politiques, les valeurs collectives sont différentes d'une nation à l'autre malgré un fond commun à tous les pays européens. Elles créent entre tous les nationaux, malgré les différences et les inégalités qui peuvent les séparer, une communauté vécue comme immédiate, fondée sur la pratique de la même langue, et le partage d'une culture et d'une histoire spécifiques. La nation est le lieu de la continuité historique. On ne saurait négliger que « L'Etat-nation fut à l'Europe moderne ce que la cité fut à la Grèce antique : ce qui produit l'unité, et donc le cadre de sens, de la vie en produisant la chose commune »².

Chaque nation européenne, malgré sa proximité avec les autres nations de l'Europe, garde une manière originale d'appliquer les principes de la démocratie. La nation est en effet indissolublement liée à la démocratie. La citoyenneté est née dans le cadre de la nation. Comme le dit Habermas, Etat-nation et démocratie sont des « jumeaux issus de la révolution française »³. Il s'agit, pour le dire encore une fois, d'un lien historique, il n'est ni logique ni nécessaire. La citoyenneté pourrait s'exercer au niveau infra-national ou supra-national. La coïncidence entre nation et citoyenneté fut un moment de l'histoire. L'Etat-nation n'est pas la fin de l'histoire. Mais on ne saurait négliger le fait de ce lien historique entre citoyenneté et nation non pas seulement pour des raisons de fait – le fait est que la démocratie est née dans la nation – mais aussi pour deux raisons théoriques.

La première, c'est que le principe de la citoyenneté ne prend un véritable sens et n'organise réellement les sociétés historiques que s'il s'inscrit dans des institutions politiques et des pratiques sociales dont la légitimité a été intériorisée

au cours des siècles. La citoyenneté n'a pas d'effet sur la vie sociale si elle n'est pas la *pratique* de la citoyenneté, si les institutions ne lui donnent pas de sens concret, si les peuples ne considèrent pas que les pratiques et les institutions de la citoyenneté sont légitimes. L'idée de l'abstention de l'Etat dans la vie religieuse pour que des populations de religions différentes vivent dans le même Etat, par exemple, a été formulée par Locke, mais la possibilité des juifs d'être membres du parlement de Westminster n'a été accordée de fait que dans la seconde moitié du XIX^e siècle, deux siècles plus tard : il faut du temps pour que les idées républicaines s'inscrivent effectivement dans les institutions et les pratiques. Or, ces institutions ont toujours été nationales. L'exercice de la citoyenneté en Europe a bénéficié des institutions étatiques qui préexistaient à l'idée démocratique et de l'homogénéité relative de la population nationale créée par l'action des gouvernants pour former une nation tissant des liens entre tous les membres de la société par-delà leur diversité et leurs inégalités. La citoyenneté n'a pas de sens si elle ne s'exerce pas par des institutions précisément parce que la société démocratique est « janus », selon la formule d'Habermas⁴, à savoir indissolublement ethnique *et* civique⁵ ou, dans un autre vocabulaire, nationale *et* civique, patriotique *et* constitutionnelle.

La seconde raison est la fragilité de la société démocratique. La société fondée sur les valeurs et les institutions de la citoyenneté ne fonctionne de manière acceptable que lorsqu'un espace public s'est construit, qui transcende la société concrète, ses diversités historiques et religieuses, ses divisions et ses inégalités. Les liens qui unissent les hommes dans les sociétés démocratiques sont d'abord juridiques et politiques, ils sont fondés sur un principe abstrait, l'égalité des droits de tous les citoyens et leur souveraineté. C'est aussi une société fragile parce qu'elle est fondée sur une utopie de renversement du monde social, même s'il s'agit d'une utopie créatrice. Elle affirme, contre toute l'expérience sociale concrète, l'égalité civile, juridique et politique d'individus divers et inégaux par leurs origines, leurs capacités et leurs conditions sociales. Elle ne peut manquer de susciter des critiques parfaitement justifiées, lorsque la réalité sociale quotidienne est comparée aux valeurs dont les gouvernants et les citoyens se réclament. D'où l'importance de ces institutions politiques, qui ont été jusqu'à présent toujours nationales, par lesquelles un principe de légitimité aussi abstrait peut effectivement organiser la vie des hommes en société.

Si, aujourd'hui, les principes de la citoyenneté et les réalisations de l'Etat providence intègrent les sociétés européennes autour de valeurs communes, ils sont mis en œuvre de façon chaque fois différente. Pour prendre l'exemple de la relation du politique et du religieux, tous les pays démocratiques instaurent une séparation entre la citoyenneté et l'appartenance à une Eglise particulière

– les individus sont également citoyens, quelle que soit leur allégeance à une Eglise –, mais la manière d'appliquer ce principe fondateur prend des formes extrêmement diverses en fonction de l'histoire de la naissance de la modernité politique. L'Etat ne peut pas ne pas organiser les relations qu'il établit avec les institutions ecclésiales et avec les divers groupes religieux. Concrètement, il existe nécessairement des compromis, des négociations et des « accommodements raisonnables » entre l'Etat moderne, dont la neutralité religieuse est affirmée ou simplement appliquée, et les forces sociales que sont les groupes religieux et l'Eglise ou les Eglises. La séparation ne signifie pas l'ignorance réciproque, mais des formes de coopération juridiques et concrètes, dont le sens est de permettre l'expression publique des croyances religieuses organisées par les Eglises à l'intérieur du cadre législatif imposé par les exigences de la citoyenneté commune. Le principe de séparation implique de manière nécessaire des formes de séparation et de collaboration de fait entre l'Etat religieusement neutre et les Eglises et les groupes religieux.

La naissance de la modernité politique a été singulière dans chacun des pays démocratiques et cela explique les formes concrètes, originales dans chaque pays, qu'à prises cette séparation/collaboration du politique et du religieux. Ces formes sont extrêmement variées à l'intérieur de l'Europe. Il reste une Eglise nationale dans les pays où la religion a été étroitement liée à l'affirmation nationale ; l'Angleterre anglicane, le protestantisme danois ou le luthéranisme suédois jusqu'en 2000. Le catholicisme des Irlandais ou des Polonais est étroitement lié au sentiment national qui s'est défini, dans le cas des Irlandais, par l'opposition des catholiques aux protestants et, dans le cas des Polonais, des catholiques aux orthodoxes russes et aux protestants allemands. Mais, comme tous les Européens, les citoyens anglais ont des droits politiques indépendants de leur affiliation à l'Eglise anglicane, dont le rôle apparaît, comme celui de la monarchie, de plus en plus symbolique. C'est évidemment aussi le cas en Irlande et en Pologne. Il existe aussi les pays de concordat où un traité régit les relations avec l'Eglise, l'Italie, la Grèce, l'Espagne. D'autres pays, tel l'Allemagne, reconnaissent publiquement le rôle social des Eglises. Certaines des constitutions ou des lois fondamentales n'hésitent pas à se placer sous l'autorité de la « Sainte Trinité » (l'Irlande, la Grèce, la Pologne) ; le peuple allemand se déclare « conscient de sa responsabilité devant Dieu » et l'Espagne mentionne « la coopération avec l'Eglise catholique et les autres religions ». La laïcité française est une forme particulière de cette séparation du politique et du religieux, qui organise l'ordre démocratique.

La prégnance des modèles nationaux hérités du passé explique qu'aujourd'hui encore, les enjeux politiques sont nationaux. Les élections européennes restent

extérieures à l'expression politique de la plupart des citoyens de l'Europe – c'est ce qu'on nomme « le déficit démocratique ». Il faudra du temps et l'effort de tous, politiques, intellectuels et citoyens, pour que les élections européennes se voient reconnaître un sens politique. Pourtant, lorsque les premiers penseurs de l'Europe, Jean Monnet, Robert Schumann et Conrad Adenauer, ont pensé et voulu la construction européenne, il s'agissait bien d'un projet politique. Les militants européens d'alors entendaient empêcher le retour des abominations de la Seconde guerre mondiale, éloigner le spectre d'un nouveau suicide collectif des nations européennes, dépasser les rivalités tragiques de la France et de l'Allemagne au cours du siècle écoulé ; ils entendaient également mobiliser l'Europe de la liberté démocratique contre l'expansion de l'empire soviétique, avec l'appui bienveillant des Etats-Unis. La construction européenne est aujourd'hui paradoxalement victime de son succès : les Européens de l'Ouest ne songent plus à se faire la guerre, et l'empire soviétique a implosé sous le poids de ses propres contradictions, le projet politique européen s'est affaibli.

Une nation politique

L'histoire a donné un sens différent au rapport que les individus entretiennent avec leur nation et l'identification nationale varie selon les pays. La nation italienne a été tardivement formée et l'attachement régional y conserve une force bien souvent supérieure à celle qui unit les Italiens à leur pays ; les patriotismes locaux restent intenses en Espagne et en Allemagne ; l'évolution institutionnelle récente de la Belgique révèle la faiblesse de du sentiment national belge et la force de l'identification flamande. La France et l'Angleterre sont, de ce point de vue, originales tant leur identité nationale, née depuis leurs conflits depuis la guerre de Cent ans et nourrie de leurs rivalités, est ancienne et forte.

La nation française est en effet le produit d'une longue histoire et la population française l'héritière d'un processus d'homogénéisation politique et culturelle auquel ont successivement œuvré les rois de France, les révolutionnaires jacobins et les hommes politiques républicains des années 1880. L'idée nationale avait lentement émergé au cours du Moyen-Âge et les historiens la perçoivent clairement à partir du XIII^e siècle. Les guerres avec les autres pays européens au cours des siècles n'ont cessé de renforcer le sentiment d'appartenance nationale. Les institutions mises en place dans les années 1880 prenaient la suite d'institutions dont on peut suivre l'origine tout au long des siècles. Les premiers éléments étatiques ont été créées par Philippe le Bel et l'on ne saurait comprendre le rôle de l'Etat aujourd'hui si l'on oubliait que la nation française est le fruit d'une volonté politique mise en œuvre pendant des siècles par l'Etat central, successivement monarchique et républicain, qui s'est efforcé de consti-

tuer autour de lui, inscrite sur le sol national, une nation que son action séculaire a unifiée politiquement et culturellement. Selon la formule célèbre de Bernard Guénée, en France, l'Etat a précédé et créé la nation.

La France est une nation fortement politique. Pour le comprendre, il faut invoquer deux des caractéristiques de son histoire : le style de la naissance du citoyen pendant la Révolution et le long conflit qui a opposé pendant plus d'un siècle la légitimité traditionnelle, monarchique et religieuse, à la légitimité politique née de la Révolution et de la République ; les exigences de l'intégration nationale dans un pays d'immigration.

Le conflit des légitimités politiques

Les rois ont constitué au cours de siècles autour du petit Royaume de France un territoire continu avec des frontières stables. Ils ont construit les premières institutions politiques. Contre le pouvoir des féodaux et contre les révoltes populaires, les fonctionnaires, les juristes et les militaires du Roi ont progressivement construit l'Etat, en étroite symbiose avec la nation. Dans un pays qui regroupait des provinces et des cultures fort diverses, l'unité fut essentiellement politique. L'idée nationale s'est affermie à partir de la guerre de Cent ans à travers les guerres qui ont déchiré l'Europe. La France a connu une histoire parallèle de la naissance de l'idée nationale et de l'élaboration des structures politiques et étatiques, qui, à l'intérieur de frontières relativement stables, incarnaient l'unité de la nation et la symbolisaient. L'Etat-nation français, issu d'un processus multiséculaire, existait sous forme monarchique longtemps avant que l'idée nationaliste du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes fût formulée. Principe dynastique et principe religieux, étroitement imbriqués, redoublaient leurs effets intégrateurs : l'unité religieuse renforçait le pouvoir royal. Le Roi, image et instrument de Dieu sur terre, tendait à se mettre à la tête de l'organisation religieuse de son royaume. Le roi de France très-chrétien, qui avait chassé du royaume les juifs et les protestants, était de droit divin. On insistait sur le lien privilégié de la royauté avec l'Eglise catholique, la France était la fille aînée de l'Eglise. Mais, en même temps, face aux ambitions politiques de l'Eglise, le monarque de droit divin avait fondé et garanti l'indépendance du corps politique. Le pouvoir du Roi s'affirmait contre le pouvoir séculier de l'Eglise et fondait la conception de l'Etat, supérieur, par nature, à ses agents et indépendant d'eux. La monarchie se confondait si bien avec la nation que, comme le remarque Renan, lorsque la France se transforma en république, la nation se maintint : « Cette grande royauté française avait été si hautement nationale, que, le lendemain de sa chute, la nation a pu tenir sans elle »⁶.

La Révolution a fait surgir brutalement un nouveau principe de légitimité. En affirmant la légitimité de la citoyenneté par-delà les appartenances dynastiques

et religieuses, indépendamment du lien historique qui avait uni au cours des siècles la nation, la monarchie et l'Église catholique Romaine, les Révolutionnaires instaurent une nouvelle légitimité. Au principe dynastique et religieux qui fondait l'intégration de la société de l'Ancien Régime a succédé – rupture fondamentale – le principe de la citoyenneté. L'idée nationale fut renouvelée et investie par l'idée de la Révolution et de la modernité politique. L'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 proclamait la souveraineté de la Nation et les révolutionnaires entreprirent d'imposer à l'Europe entière la forme politique de la *Grande nation*, provoquant les nationalismes espagnol et prussien, puis allemand. Le conflit des légitimités, ainsi ouvert par la Révolution, ne s'est terminé qu'après la fin de la Seconde guerre mondiale, lorsque la République fut unanimement acceptée – l'Etat français du Maréchal Pétain avait encore affirmé sa légitimité contre les valeurs individualistes et démocratiques de la République. Pendant près de deux siècles, les mythes de la Révolution, de l'invention de la nation moderne et de l'universalité des droits de l'homme ont nourri la mythologie républicaine. Mais l'attachement à la monarchie et à l'Église, la nostalgie de l'Ancien Régime n'étaient pas moins passionnés chez les autres. Les premiers se référaient à Valmy et aux soldats de l'an II, les seconds à Saint Louis et à Jeanne d'Arc. C'est ce qui explique le caractère de guerre de religion que prit la séparation de l'Église et de l'Etat, bien que la loi de 1905 entendît être une loi de compromis et d'apaisement. C'est ce qui explique aussi que la République laïque se construisit contre l'Église catholique et sur son modèle : elle eut ses cérémonies, ses autels, ses martyrs et ses saints, ses missionnaires, ses prêtres – les instituteurs et, plus généralement, les intellectuels. Le sacré de la monarchie catholique et de la religion monarchique fut transféré sur la République et sur la Nation et sur son instrument privilégié, l'école laïque. La patrie des droits de l'homme et la fille aînée de l'Église suscitaient un patriotisme différent, mais également ardent. L'une et l'autre prétendaient, seule, incarner totalement la France. Ces grands conflits idéologiques qui ont déchiré la conscience historique des Français, l'interrogation collective et conflictuelle sur l'identité et la véritable mission de leur pays ont eu aussi un rôle intégrateur : c'est au nom de la « vraie » France que chacune des deux France prétendait être la plus authentiquement patriote.

Le premier pays d'immigration de l'Europe

L'histoire de la monarchie absolue, puis de son renversement par la Révolution, pendant laquelle furent proclamés les principes de la modernité politique, n'explique pas seule les formes du processus d'intégration nationale. La France fut depuis deux siècles le seul grand pays d'immigration en Europe⁷. Jusqu'à la

Seconde guerre mondiale, cas unique en Europe, la France « importait » des hommes, alors que les autres pays européens en « exportaient ». Depuis la Restauration, sont entrés et se sont installés des ingénieurs anglais ou allemands, des ouvriers belges, des soldats suisses, auxquels ont succédé, avec le décolllement de l'industrie dans la deuxième moitié du siècle, des vagues nombreuses d'Italiens et de Polonais, puis des réfugiés juifs fuyant les persécutions de l'empire tsariste, les Russes après la révolution de 1917, les Ukrainiens et, depuis le début du siècle, des populations issues de l'empire colonial, Maghrébins, Sénégalais etc. La faible fécondité depuis le début du XIX^e siècle, l'ambition nationale, la confusion traditionnelle dans l'histoire du pays entre l'unité politique et l'unité culturelle expliquent la politique qui fut suivie à l'égard des immigrés : les transformer ou, en tous cas, transformer leurs enfants en Français. L'intégration des immigrés, comme celle de l'ensemble de la population dont on ne peut la séparer, s'est faite autour du projet politique, né des valeurs incarnées par la Révolution, autour de l'idée de la citoyenneté individuelle, contre toute intégration par communautés particulières⁸. Cette politique, qu'on a qualifiée jusque dans les années 1970 de politique d'assimilation, qu'on appelle aujourd'hui d'« intégration » – le terme a changé en fonction de l'esprit du temps mais pas le sens de la politique⁹ –, n'impliquait pas, contrairement à ce qu'on a pu dire au cours des années 1970, que fussent supprimées toutes les spécificités des populations progressivement intégrées dans la nation française. Ce n'est d'ailleurs ni possible ni souhaitable. La démocratie repose sur la distinction entre le privé, domaine de la liberté de l'individu, et le public, lieu de l'unité de tous les citoyens. Dans sa vie privée, chacun peut utiliser sa langue, rester fidèle à une culture particulière ou pratiquer sa religion comme il le souhaite, à condition de ces pratiques ne menacent pas l'ordre public. Mais cette politique impliquait que toutes les particularités fussent maintenues dans l'ordre du privé et que les individus se conformassent à la logique française dans l'ordre du public. Il n'y avait pas de place pour reconnaître publiquement des « communautés » particulières, issues de l'immigration. La politique dite d'assimilation n'a jamais interdit le multiculturalisme dans l'ordre de la vie personnelle et sociale, mais elle interdisait qu'il se manifestât dans la vie publique. Elle reposait sur la distinction hegelienne entre les spécificités de l'homme privé et l'universalisme du citoyen¹⁰.

La logique de cette politique était d'accorder largement la nationalité, donc la citoyenneté, sinon aux immigrés eux-mêmes, du moins à leurs enfants. C'est à la fois pour des raisons d'idéologie nationale – une nation politique doit être, dans son principe, ouverte à tous ceux qui sont susceptibles de partager les mêmes valeurs politiques et se conformer aux pratiques du citoyen – et pour

répondre aux besoins démographiques et militaires que le droit de la nationalité a été longtemps le plus « ouvert » des droits de la nationalité européens. Seul le droit des Etats-Unis ou de l'Argentine, pays d'immigration, est plus libéral en accordant le droit du sol simple : est américain ou argentin tout individu né sur le sol des Etats-Unis ou de l'Argentine. La France fait une large place au droit du sol à travers, en particulier, deux articles – articles 44 et 23 – qui sont devenus symboliques de l'« ouverture » de la nationalité française aux enfants des immigrés. Cette politique d'intégration fut parfois brutale ; elle fut toujours accompagnée de crises violentes de xénophobie. A Aiguemortes en 1893, on s'est livré à un véritable massacre d'Italiens. L'hostilité et les préjugés contre les Italiens étaient alors aussi violents qu'uniformément répandus. Mais son efficacité fut tragiquement démontrée par l'expérience de la guerre de 1914-18, pendant laquelle les enfants des immigrés, devenus citoyens français, ont combattu comme les autres. On a vu après la guerre dans les intérieurs des hommes du fer italiens ou d'origine italienne installés en Lorraine, ou dans ceux des mineurs polonais du Nord les médailles militaires accrochées au mur avec les photographies des fils français qui avaient perdu leur vie dans les tranchées de la Première guerre mondiale. L'intégration des populations migrantes a été le produit d'une volonté politique. C'est au nom de la citoyenneté individuelle et grâce à l'action de l'Ecole et des autres institutions nationales – de l'Etat à l'armée – que la population d'origine étrangère a formé la population française : on estime aujourd'hui à plus de 18 millions les Français qui ont au moins un grand-parent né étranger.

La France, l'Europe et la mondialisation

Il peut paraître paradoxal que l'idée européenne naquit en France, l'exemple par excellence de la nation politique. Il faut que les horreurs de la seconde guerre mondiale aient suscité un choc profond pour que des patriotes français conçoivent l'idée de dépasser le projet national en constituant une entité politique englobant les nations. Seules l'épouvante devant l'inimaginable – les camps d'extermination – et la peur, fondée, de l'impérialisme soviétique peuvent expliquer la ferveur dont le projet européen a été entouré pendant les premières décennies.

On ne saurait isoler le cas français de l'évolution contemporaine des autres pays. La mondialisation s'accompagne aujourd'hui de la résurgence de sentiments ou de revendications nationales, ou nationalistes, sous la forme la plus simple ou la plus brutale – dont témoignent, entre autres exemples, l'explosion de l'ex-Yougoslavie, la fragmentation institutionnelle de la Belgique, la remise en cause de la solidarité du Nord et du Sud de l'Italie par la Ligue Lombarde, le renouveau du nationalisme polonais, le refus du traité européen par

les référendums français et néerlandais. Or, si l'attachement à une collectivité nationale particulière est naturel et souhaitable, on peut toujours craindre qu'il dérive sous forme nationaliste. La construction européenne implique que chacun soumette son intérêt immédiat à un projet plus large. La France n'est pas la seule en ce moment à manifester une réticence qui s'est récemment exprimée lors du référendum de 2005 et à retrouver le sentiment « naturel » de l'égoïsme national. Les deux ambitions politiques de la construction européenne – empêcher le retour des guerres intra-européennes et résister à l'expansion soviétique – semblent désormais sans objet. Le souvenir de la seconde guerre mondiale est de plus en plus lointain et de plus en plus irréel pour la majorité de la population, la guerre ne fait plus partie de l'imaginaire des hommes démocratiques ; l'empire soviétique a cessé d'exister. A quoi bon soumettre son intérêt immédiat à un projet abstrait et inutile ? L'identification en tant que Français, restée « naturelle » à travers les péripéties de l'histoire et de la construction européenne, redevient primordiale.

Des six pays qui furent à l'origine du projet européen, les Français étaient, avec les Néerlandais, les plus fortement attachés à leur nation ; sans doute certains d'entre eux perçurent d'abord l'Europe comme le lieu de l'expansion de la nation française. Pourtant, c'est peut-être dans leur pays que la transformation du citoyen français en citoyen européen est la plus difficile tant l'identité en tant que Français est nationale.

Cette identification est en effet nationale et politique, avant même d'être historique et culturelle. Elle implique, plus que dans tout autre pays de l'Europe, l'attachement au rôle actif de l'Etat dans la vie politique, mais aussi à ses interventions dans la gestion de l'économie et dans les relations entre les groupes sociaux ; l'appel à légiférer pour traiter des problèmes de société est impératif. Elle implique une adhésion passionnée à la redistribution des richesses assurée par l'Etat providence et à la protection qu'il apporte, ainsi qu'une réticence profonde à l'égard de la mondialisation et à l'affaiblissement objectif qu'elle entraîne pour les nations et les Etats nationaux. Lionel Jospin, alors Premier ministre, constatant un fait objectif, à savoir que « l'Etat ne peut pas tout » s'agissant de décisions économiques qui dépendent des responsables des entreprises, eux-mêmes confrontés aux exigences d'un marché mondialisé, a suscité un scandale. Les « services publics à la française » sont analysés à l'étranger comme de purs corporatismes. La France est le seul pays de l'Europe où l'on traite son adversaire politique de « libéral » pour le déconsidérer et où le libéralisme ne peut être qualifié que d'« ultralibéralisme ». Outre cet étatisme, la singularité française se révèle dans l'attachement à l'idée de révolution – la force symbolique de la « grande révolution » de 1789 n'est pas épuisée –, ce qui explique

la force électorale et médiatique de l'extrême gauche, l'existence d'un parti communiste non négligeable et la présence de trois candidats trotskistes à l'élection présidentielle en 2002 ; tous faits qui continuent à susciter l'interrogation des autres Européens.

La conjugaison des interventions de l'Etat dans la vie collective et du refus majoritaire de l'économie de marché avec le poids de l'extrême-gauche dans la vie collective – qui pèse directement sur l'évolution idéologique du Parti socialiste – singularisent la France au sein de l'Europe. La réticence à admettre les conditions imposées par la mondialisation de l'économie et la construction européenne est révélatrice de l'attachement à une forme nationale, tout à la fois étatique et révolutionnaire, héritée du passé. Les débats politiques sont devenus provinciaux, en ce qu'ils n'ont pas de portée ou d'écho au-delà des frontières nationales.

Le déclin objectif de l'action de l'Etat – malgré les réticences et les résistances – menace directement, aux yeux des Français, leur identité nationale et personnelle. Avec l'affaiblissement de la forme nationale et politique de la vie collective les Français, plus que d'autres Européens, ont le sentiment que c'est la France elle-même qui s'affaiblit jusqu'à risquer de n'exister plus.

L'expérience des diasporas montre qu'on peut rester fidèles à une culture d'origine et à une histoire spécifiques, tout en se comportant en citoyens loyaux des pays d'installation. Le sens de cette expérience historique peut aider à comprendre le projet du dépassement des nations contenu dans l'idée européenne. On pourrait concilier des attachements particuliers, liés à la nation, avec des pratiques démocratiques qui s'exerceraient à un niveau supérieur à la nation ; on pourrait être un « national », attaché à son pays, à son histoire, à sa langue et à sa culture, tout en étant citoyen d'une entité politique plus large. On pourrait allier une citoyenneté nationale à une citoyenneté européenne. Mais cette conciliation ne va pas de soi, elle demande du temps, de la volonté et des efforts. Or, conjuguer la citoyenneté européenne avec l'affiliation culturelle à la tradition nationale – toujours difficile étant donné la profondeur historique des nations européennes – pose un défi particulier aux Français qui, plus que d'autres, ont défini au cours des siècles leur identité collective en terme de nation.

notes

1. C. Bordes-Benayoun et D. Schnapper, *Diasporas et nations*, Paris, Odile Jacob, 2006.
2. P. Manent, *La raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Paris, Gallimard, « L'esprit de la cité », 2006, p. 46.
3. J. Habermas, *L'Intégration républicaine*, Paris, Fayard, 1998 (tr.), p. 69.
4. J. Habermas, *Écrits politiques*, Paris, Cerf, 1990 (tr.), p. 105.
5. D. Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, « NRF/essais », 1994 ; « folio », 2004.
6. E. Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, dans *Œuvres complètes*, tome 1, Paris, Calmann Lévy, 1947, p. 894.
7. G. Noiriel, *Le creuset français*, Paris, Seuil, 1988.
8. D. Schnapper, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991.
9. D. Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, « folio », sous presse.
10. Il n'est pas faux de soutenir, comme l'ont fait les critiques sans nuances du « jacobinisme » des années 1970, que le refoulement des spécificités culturelles dans le privé risque d'aboutir à long terme à les marginaliser ou à les réduire à des formes de folklore. Toute constitution d'une entité politique comporte son prix. Ce qu'il est intéressant d'analyser, c'est pourquoi à certaines époques ce prix paraît naturel ou exorbitant.